

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- | | | |
|-------------------|---------------------------|-------------------------|
| - PRESENTS : 17 | - VOTANTS : 21 | |
| - Abstentions : 0 | - Suffrages exprimés : 21 | - Majorité absolue : 11 |
| - POUR : 21 | - CONTRE : 0 | |

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, après avis favorable de la commission « Finances et Ressources Humaines », réunie le 29 septembre 2026

- Approuve la convention entre la Fondation du Patrimoine et la commune de Josselin, pour la collecte de dons destinée à soutenir le projet de restauration de la Maison du Papegault ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches, à signer la convention ainsi que tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nicolas JAGOUDET

La Secrétaire de séance,
Madame Laëtitia FAUSTIN LOISON

